

Fiche de Données de Sécurité Selon Règlement (CE) 1907/2006

40808 **1-Butanol 99,5%**

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination:

1-Butanol

1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Pour usages de laboratoire, analyse, recherche et chimie fine.

Identification de la société ou compagnie:

LAURYLAB

5 rue Charles Martin

BP 90

69192 Saint Fons Cedex

Tél. 04 72 89 54 55

e-mail: laurylab@wanadoo.fr

Fax: 04 72 89 58 16

2. Identification des dangers

Inflammable. Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les voies respiratoires et la peau. Risque de lésions oculaires graves. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

3. Composition/Information des composants

Dénomination: 1-Butanol

Formule: CH₃(CH₂)₃OH M.=74,12 CAS [71-36-3]

Numéro CE (EINECS): 200-751-6 Numéro d'indice CE: 603-004-00-6

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre. En cas d'asphyxie, procéder à la respiration artificielle.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées. Recourir à l'assistance d'un médecin.

4.5 Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. Eviter de vomir. Recourir à l'assistance d'un médecin. Lavage d'estomac.

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Eau. Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Poudre sèche.

5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

5.3 Risques particuliers:

Inflammable. Conserver éloigné de sources d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol. Peut former des mélanges explosifs avec l'air. En cas d'incendie, des vapeurs toxiques peuvent se former.

5.4 Equipments de protection:

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles:

Ne pas inhaler les vapeurs. Apporter une aération appropriée.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser avec des matériaux absorbants ou à défaut, avec de la terre ou du sable secs et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Manipulation:

Sans indications particulières.

7.2 Stockage:

Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré. Eloigné de sources d'ignition et de chaleur. Température ambiante.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Mesures techniques de protection:

Garantir une bonne aération et la rénovation de l'air du local.

8.2 Contrôle limite d'exposition:

VLA-EC: 50 ppm ou 154 mg/m3

8.3 Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié. Filtre A. Filtre P.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés (néoprène, nitrile, PVC).

8.5 Protection des yeux:

Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Oter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains et le visage avant les pauses et après avoir terminé le travail.

8.7 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:

Remplir les engagements au titre de la législation locale relative à la protection de l'environnement.

Le fournisseur de l'équipement de protection doit spécifier le type de protection à porter lors de la manipulation de la substance ou de la préparation, y compris: le type de matière et le délai de rupture de la matière constitutive du équipement, compte tenu du niveau et de la durée du contact.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect:

Liquide transparent et incolore.

Odeur:

Caractéristique.

Point d'ébullition:118°C Point de fusion: -90°C Point d'inflammation: 36°C

Température d'auto-ignition: 340°C

Limites d'explosion (inférieure/supérieure): 1,4 / 11,3 vol.%

Pression de vapeur: 6,7 hPa (20°C)

Densité (20/4): 0,810

Solubilité: 77 g/l dans l'eau à 20°C

10. Stailité et réactivité

10.1 Conditions devant être evitées:

10.2 Matières devant être evitées:

Métaux alcalins. Métaux alcalino-terreux. Aluminium. Agents oxydants forts.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

10.4 Information complémentaire:

Les gaz/vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë:

DL₅₀ oral rat: 790 mg/kg

DL₅₀ dermal lapin: 3400 mg/kg CL₅₀ inh rat: 8000 ppm/4h.

Test d'irritation de l'oeil (lapin): 2 mg/24h.

Toxicité subaiguë à chronique:

Manque de conclusions quant à la valoration d'un effet nuisible pour

le foetus.

11.2 Effets dangereux pour la santé:

En contact avec la peau: Irritations.

Par contact oculaire: Irritation des muqueuses, troubles de la vision.

Par ingestion: nausées, vomissements.

Par absorption: Peut provoquer effets sur le système nerveux central,

maux de tête, vertige, ebriété, hypotension, troubles cardio-

vasculaires, difficultés respiratoires, narcose, problèmes hépatiques,

problèmes rénaux.

12. Information Ecologique

12.1 Mobilité:

 $12.1.1 - \text{Test EC}_{50} \text{ (mg/l)}$:

Bactéries (Photobacterium phosphoreum) = 3690 mg/l ; Classification : Très tox.

Crustacés (Daphnia Magna) = 1855 mg/l; Classification: Très tox.

Poissons = 1200 mg/l; Classification: Très tox.

Algues (Sc. cuadricauda) = EC_0 95 mg/l; Classification: Très tox.

Bactéries (Ps. putida) = EC_0 650 mg/l; Classification: Très tox.

12.2.2 - Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique = Moyen

Risque pour le milieu terrestre = Bas

12.2.3 - Observations:

Faible écotoxicité en raison de sa bonne dégradabilité.

12.3 Dégradabilité :

12.3.1 - Test :-----

12.3.2 - Classification sur dégradation biotique :

DBO₅/DCO Biodégradabilité = Elevée, plus de 1/3

12.3.3 - Dégradation abiotique selon pH: -----

12.3.4 - Observations:

Produit facilement biodégradable.

12.4 Accumulation:

12.4.1 - Test:

12.4.2 - Bioaccumulation:

Risque = -----

12.4.3 - Observations:

Produit non bioaccumulable.

12.5 Autres effets possibles sur l'environnement:

Des interférences dans les stations d'épuration ne sont pas à craindre s'il est utilisé correctement.

13. Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets.

Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

14. Information relative au transport

Terrestre (ADR):

Dénomination technique: BUTANOL

ONU 1120 Classe: 3 Groupe d'emballage: III

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: BUTANOL

ONU 1120 Classe: 3 Groupe d'emballage: III

Aérien (ICAO-IATA):

Dénomination technique: BUTANOL

ONU 1120 Classe: 3 Groupe d'emballage: III Instructions de l'emballage: CAO 310 PAX 309

15. Information réglementaire

15.1 Etiquetage selon REACH

Symboles:

Indications de danger: Nocif

Phrases R: 10-22-37/38-41-67 Inflammable. Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les voies respiratoires et la peau. Risque de lésions oculaires graves. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence

et vertiges.

Phrases S: 7/9-13-26-37/39-46 Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux-du visage. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Numéro d'indice CE: 603-004-00-6

16. Autres informations

Numéro et date de la révision:2 16.04.08

Par rapport à la révision précédente, des modifications se sont produites dans les paragraphes: 8.

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.